

HYGIENE ET EDUCATION PHYSIQUE

DE LA DEUXIEME ENFANCE.

(Période de 6 à 12 ans.)

LE SURMENAGE INTELLECTUEL.

(Suite)

Nous ne dirons rien du surmenage au point de vue du corps ; les législateurs ont protégé les enfants contre l'excès du travail matériel par des lois diverses dont on n'a qu'à surveiller l'application. Au reste, les lois sur l'instruction primaire obligatoire à elles seules, préserveraient l'enfant de tout danger en cela ; mais ne serait-il pas bon de faire des lois pour la protection des enfants dans les écoles, comme on la fait des lois pour protéger les enfants dans les fabriques ?

HYGIENE ET MORALE.

Nous ne pouvons terminer ces quelques conseils sans appeler l'attention des parents et des éducateurs, sur le danger que court l'enfant de contracter des habitudes vicieuses, danger qui semble augmenter avec l'âge et avec la vie commune qu'impose au plus grand nombre les lois sur l'obligation de l'instruction. On ne saurait trop rappeler toute la gravité de semblables habitudes. « Gravité au point de vue de la santé minée dans sa source, de la vigueur morale arrêtée dans son essor, de l'intelligence qui succombe sous la plus dégradante et la plus irrémédiable des atteintes ; mais aussi gravité au point de vue des sociétés dans lesquelles il dépose les principes d'un abâtissement humiliant et d'une langueur énervante. ».....

Maintenir ses enfants purs est le grand, l'immonse intérêt de l'éducation morale ; c'est aussi le pivot de l'éducation physique qui ne rencontre pas de pierre d'achoppement plus commune et plus douloureuse. Il faut donc une vigilance de tous les instants pour déjouer les embûches de cet en-

nemi qui se glisse par toutes les portes, se cantonne là où il est entré. »

Les causes de ces tristes habitudes sont nombreuses et diverses ; nous ne saurions les énumérer. Nous signalerons seulement certains vices de conformations, des éruptions locales. L'oubli des soins de propreté, une éducation qui exalte la sensibilité physique, ou qui excite trop fortement la vie cérébrale, et surtout l'imitation, le mauvais camarade. La sollicitude des parents, comme celle des éducateurs, doit être éveillée aussi bien à l'égard des jeunes filles que des jeunes garçons, le danger existe pour les uns comme pour autres.

Nous ne ferons pas le tableau de la physiologie de l'enfant qui se livre à ces tristes habitudes ; nous dirons seulement qu'il faut veiller beaucoup afin de ne pas les laisser s'enraciner ; qu'à la moindre crainte il sera utile d'appeler le médecin qui aidera à découvrir la cause du mal, et qui pourra indiquer le remède en certains cas. On respira de bonne heure une horreur profonde pour ces actes ; on les défendra au nom de la propreté, de la santé ; on parlera au nom de la conscience ; on éveillera les pensées religieuses on veillera sur les camarades qu'il peut fréquenter, sur les personnes qui l'entourent.

On ne couchera les enfants que lorsqu'ils pourront facilement et promptement s'endormir. Il faut qu'ils soient endormis cinq minutes environ après être entrés dans leur lit. Le matin, on les fera lever aussitôt qu'ils seront reveillés. Le lever tôt conserve la santé et la pureté. On continuera à faire porter, comme dans l'âge précédent, une longue robe de nuit en forme de sac dé passant les mains et les pieds suffisamment pour qu'on puisse fermer les ouvertures à l'aide d'un cordon, sans entraver les mouvements de l'enfant. De grands soins quotidiens de propreté seront très utiles pour faire disparaître toute cause d'irritation funeste.